

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD363

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 31, substituer au mot :

« associe »

le mot :

« inclue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.